



Chiffres clés

- **43 %** des Français sont prêts à accepter des changements importants de leur mode de vie s'ils sont partagés de façon juste entre tous les membres de notre société (et 17 % à condition qu'ils soient décidés collectivement, en ayant son mot à dire)^[1].
- **11 %** des ménages vivant en France métropolitaine sont en précarité énergétique^[2].
- De **170 à 250 000** emplois à créer d'ici 2030 : le secteur de la rénovation énergétique des bâtiments rencontre des difficultés pour recruter suffisamment de personnel qualifié^[3].
- **1 habitant sur 2** de grands centres urbains dispose d'un accès à un espace vert à moins de 5 minutes à pied^[4].

1. ADEME, Les représentations sociales du changement climatique - 25^e vague du baromètre, 2024. 2. ONPE, les chiffres clés de la précarité énergétique, 2024. 3. France Stratégie, Rénovation énergétique des bâtiments : quels besoins de main-d'œuvre en 2030 ?, 2023. 4. Insee, Filosofi 2019.

En tant qu'élu(e), je peux...

- Expérimenter de nouveaux modèles pour rendre accessibles à tous les bénéficiaires de la transition écologique : sécurité sociale de l'alimentation, tarification solidaire des transports ou des cantines, magasins coopératifs...
- Permettre la participation de toutes les catégories d'habitants aux décisions, en mettant en place des conventions ou jurys citoyens représentatifs, tirés au sort et indemnisés pour favoriser le dialogue démocratique autour de la transition écologique sur le territoire.
- Anticiper les impacts socio-économiques de la transition, en identifiant les publics et activités les plus affectés (transports, bâtiment, agriculture...) et en construisant des réponses locales adaptées.
- Développer des espaces verts de proximité, y compris en dehors des centres-villes et dans les quartiers prioritaires.
- Investir dans des infrastructures partagées : transports collectifs, réseaux de chaleur, énergies renouvelables citoyennes, fontaines d'eau, cours d'école végétalisées...
- Améliorer le repérage et mettre en place un réseau de donneurs d'alerte pour les ménages en précarité (énergétique ou alimentaire) et les personnes vulnérables face aux vagues de chaleur (via le registre communal) en lien avec les CCAS et les acteurs de proximité.



ADEME - Juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation/illustration : CARACTER



012838-22



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ACCOMPAGNER LA TRANSITION JUSTE DU TERRITOIRE



?

Pourquoi

est-il essentiel de considérer la transition écologique comme un vecteur de transformation sociale du territoire ?

Le changement climatique et la pollution menacent le bien-être de tous et creusent les inégalités. Certains territoires, secteurs d'activités ou types de public sont plus exposés au changement climatique. Les zones rurales, littorales ou à risque d'inondation, les secteurs agricole et touristique, ou encore les jeunes, les seniors et les ménages modestes sont susceptibles

de subir davantage ses impacts. Ne pas agir serait injuste, irresponsable et plus coûteux.

Conduire une transition juste, c'est accompagner solidairement ceux pour qui les changements sont les plus difficiles, et veiller à une répartition équitable des bénéfices pour renforcer la cohésion sur les territoires.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Saisir toutes les opportunités pour renforcer la cohésion sociale.

À l'intersection de l'emploi et du social, on peut par exemple **soutenir les acteurs locaux** qui assurent la collecte, la réparation, le réemploi, le recyclage de certains biens (électroménagers, surplus alimentaires, biens courants, etc.). Cela permet à la fois de favoriser l'accès à ces biens pour une partie de la population et de fournir une activité utile à des publics parfois très éloignés de l'emploi.

Favoriser les initiatives locales.

Elles peuvent être portées par les mairies, les CCAS, les tiers lieux et les associations pour contribuer à rendre **la transition accessible à tous**. Par exemple, on peut jouer sur la tarification des cantines publiques ou des transports en commun, mais aussi mettre en place des épiceries solidaires, des ressourceries, des **services mutualisés** d'autopartage ou de covoiturages par véhicule électrique, etc. On peut également favoriser les initiatives collectives renforçant le lien social autour de pratiques de nature (sorties, chantiers nature, jardins partagés).

Prévenir les risques d'oppositions.

On ne néglige pas le fait que la transition écologique implique des changements de grande ampleur qui causent parfois localement des difficultés à certains secteurs d'activité, ou peuvent être vécus comme des menaces et des régressions par certains habitants. Pour prévenir les risques de blocage et **décider démocratiquement** des réponses à apporter, on anticipe. On étudie les opportunités (par exemple en s'appuyant sur le calculateur en ligne territoires-emplois.org, qui permet d'estimer les emplois créés par des politiques de transition écologique à toutes les échelles territoriales), on identifie les besoins de compétences professionnelles nouvelles (afin de ne pas passer à côté d'emplois non délocalisables), on réalise des **études d'impacts socio-économiques**, et on crée des espaces de **débat** pour décider collectivement des accompagnements à mettre en place.

Accorder une vigilance particulière aux populations vulnérables.

Cela peut concerner les impacts du changement climatique et les enjeux d'accès à l'énergie, aux espaces de nature et à l'ensemble des services environnementaux. On peut s'appuyer par exemple sur l'outil **GEODIP** (geodip.onpe.org) de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) pour géolocaliser précisément, à l'échelle de l'îlot, les zones de précarité énergétique concernant le logement et la mobilité. On pense également, à travers l'aménagement du territoire, aux moyens de rendre accessibles à toutes les catégories d'habitants les services rendus par la nature, en termes d'adaptation au changement climatique, de santé, de cadre de vie, de lien social... On lance des études pour **identifier et corriger les possibles inégalités socio-spatiales** liées aux points noirs de pollution et aux autres nuisances environnementales (olfactives, sonores, visuelles, etc.). Les zones urbaines les plus défavorisées sont plus à risque d'être des points noirs environnementaux.

Enfin, on **recense les personnes vulnérables** face aux vagues de chaleur via le registre communal prévu dans le cadre de l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, et on met en place des mesures de suivi et de protection lors des vagues de chaleur.



Ils le font déjà !



1

Accompagnement des reconversions et soutien de l'économie locale de la transition

Grande-Synthe (20 000 habitants)

Pour répondre aux conséquences sociales de la transition écologique, la ville a lancé une coopérative qui **propose un revenu de transition écologique aux habitants souhaitant se reconvertir vers des activités durables**.

Soutenue par la commune, cette initiative vise à sécuriser les parcours de celles et ceux issus de secteurs en mutation (industrie, transport...) tout en développant de nouvelles activités non délocalisables. Grâce à un accompagnement, des formations et un appui financier, les porteurs de projets peuvent se lancer dans des métiers liés, par exemple au vélo, à l'agriculture urbaine, à l'économie circulaire ou à l'éducation à l'environnement.

2

Lutte contre la précarité énergétique dans le monde rural

Poher Communauté (15 000 habitants)

La collectivité a mis en place une série d'initiatives dans le domaine de l'habitat comme de la mobilité.

En collaboration avec l'Agence Locale de l'Énergie du Centre-Ouest Bretagne (ALECOB), elle a lancé un **programme de porte-à-porte pour informer les habitants sur les aides publiques à la rénovation énergétique**, et les encourager à les solliciter.

Elle a également soutenu le déploiement d'un projet visant à offrir des solutions de mobilité durable et inclusive en milieu rural, destiné à faciliter l'accès aux services et aux emplois pour les habitants, en diminuant les coûts liés à la voiture individuelle.

3

Caisse commune de l'alimentation

Montpellier (307 000 habitants)

Initiative de la société civile, la Caisse commune de l'alimentation est un budget collectif soutenu par la collectivité et constitué de fonds publics et privés, ainsi que de contributions citoyennes. Son utilisation est définie par un **comité citoyen de l'alimentation**, composé d'une cinquantaine d'habitantes et d'habitants issus de 12 quartiers de la ville.

Elle gère une monnaie numérique appelée « Monnaie Alimentaire Commune » qui permet aux participants de faire des achats dans un **circuit alimentaire conventionné** par le comité, selon des critères de qualité. Dans le cadre de l'expérimentation, les participants peuvent y dépenser 100€ chaque mois pendant un an, en ayant cotisé à hauteur de leurs moyens.

